

Matériel pour les élèves de 8H

Grimisuat, le 21 juin 2024



Chers parents,

Selon le règlement de l'État du Valais, les frais pour fournitures scolaires, le matériel de classe et d'école, ainsi que les activités culturelles et sportives en lien avec le Plan d'études romand sont pris en charge par l'État et par la commune.

Les effets et équipements personnels restent à la charge des parents.

Liste du matériel à apporter en classe le premier jour :

- 1 sac d'école
- 1 trousse
- 1 tablier ACM (en tissu bien fermé avec un suspend)
- 1 paire de pantoufles
- 1 sac de sport (avec baskets et habits pour l'intérieur)
- 2 paquets de mouchoirs
- 1 gourde qui ne coule pas
- Livret scolaire signé

Tout autre matériel scolaire sera fourni par les enseignants.

Le jour du bricolage, mettre des habits dommageables, merci.

N'oubliez pas d'inscrire le prénom de votre enfant sur chaque objet.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements et nous nous réjouissons de travailler avec votre enfant.

Meilleures salutations

Mireille Studer, Marie-Laure Blanchet, Nicolas Fauquex et Tahir Uzpak